

Concours International des Vins de Terroir™

Vins de Terroir du Monde dégustés et jugés par les Experts Internationaux



15 février 2020

**EDITION 8 - Brignoles - Provence Verte
FRANCE**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS & RECEPTION DES ECHANTILLONS
08 FEVRIER 2020**

International Competition of Terroir Wines™

Wines of Terroir tasted and judged by International Experts

*Concours français inscrit sur la liste des concours vinicoles français dont les médailles peuvent figurer dans l'étiquetage des vins produits en France conformément à l'arrêté du 13 février 2013.
En application du décret N°2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques.*

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES VINS DE TERROIR

Vins de Terroir soumis aux experts internationaux de l'œnologie, de la viticulture, du vin,



Nouvelles visions, Nouvelles perceptions
Un concours international de vins de terroir, unique au monde
dans le berceau de la viticulture française, Brignoles - Provence verte - France

S'y reconnaître, dans l'offre internationale qui lui est proposée, est un exercice périlleux pour le consommateur d'aujourd'hui.

En recherche constante d'information et de prescription, **le consommateur** achète moins de vin qu'auparavant, et **se repère le plus souvent grâce aux médailles** décernés lors de concours locaux, régionaux, nationaux et internationaux, gages de garantie et de sérieux.

C'est ainsi que notre équipe s'est donnée comme objectif de faire découvrir, de manière professionnelle, **l'univers des vins de terroir** à ces consommateurs, leur donner des informations de manière directe, et répondre à leurs attentes tout en développant **l'avantage concurrentiel** des vins de terroir pour nos vignerons.

Terroir, mot magique, intraduisible, part de géographie, part d'histoire, comme un hommage aux durs travaux de la vigne et aux bons sens de nos vignerons. Avec le vin et le terroir, nous entrons là de plein pieds dans ce qui est appelé aujourd'hui **"l'univers de l'œnotourisme"**.

A travers toutes les générations et dans le monde entier, **le vin et le terroir** ont transmis et continue de transmettre **des images fortes identitaires**.

Le vin et le terroir sont devenus aujourd'hui **des produits culturels, synonyme de découverte, de diversité, d'échanges et de convivialité**. S'ils possèdent une double dimension, l'une alimentaire, l'autre culturelle, une 3ème dimension ne s'est jamais démentie au fil des siècles, est la dimension économique. C'est pourtant un point important et que l'on oublie assez facilement.

Face à cette demande grandissante, créé à l'initiative de notre association, le Concours International des Vins de Terroir répond à de multiples besoins :

- **Participer à l'évolution des marchés dans un contexte concurrentiel,**
- **Faciliter les décisions des metteurs en marché au niveau de la sélection des produits à importer ou à exporter,**
- **Et surtout satisfaire les attentes du nouveau et futur consommateur en quête de singularité, de découvertes et de plaisirs partagés.**

Le Concours International des Vins de Terroir se déroulera à Brignoles- Provence Verte , Cité des Comtes de Provence, berceau de la viticulture française, ville emblématique historique au coeur de la Provence.

Les récompenses des vins primés sont : "Terroir de Diamant", et "Terroir d'Argent" .

Persuadés que vous aurez compris les enjeux et la démarche de ce Concours International des Vins de Terroir, nous attendons avec impatience la participation de vos vins de terroir à cette édition afin de proposer au consommateur d'aujourd'hui et de demain des vins de terroir à haute expression.



AVANTAGES DU CONCOURS INTERNATIONAL

• RECOMPENSES

- MEDAILLES / STICKERS
- DIPLOME
- GRAND CONCOURS PACKAGING *(Seulement pour les vins primés et sélectionnés par respect pour le consommateur)*



• PROMOTION

- Accordeurs de Goûts et de Saveurs - www.lecarredeschefs.com
- Référencement web pour l'oenotourisme- www.winetourism.best
- Référencement sur les marchés asiatiques - www.putaojiu.fr
- Référencement culturel : www.artmillesimes.com
- Edition OPEN GRAND PUBLIC - www.opentastingwines.com



• COMMUNICATION INTERNATIONALE ET DIFFUSION

- Plus de 5 000 média
- Plus de 6 000 restaurants
- Plus de 10 000 importateurs ou distributeurs
- **Réseaux sociaux** : Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Wechat



PARTENAIRES

Hub Web Conciergerie et Market Place
Pour les produits primés et sélectionnés des concours



WWW.BOXOFFICEWINES.XYZ
VISIBILITE X BUSINESS

Box  office Wines



Le Meilleur - L'Excellent - Le Gourmand

Always work in progress...

Concours International des Vins de Terroir™

REGLEMENT

GONCOURS INTERNATIONAL DES VINS DE TERROIR - INTERNATIONAL COMPETITION OF TERROIR WINES est organisé par l'Association Inter Concours du Monde –29 rue des Templiers– 83170 Brignoles (France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux vins avec indication géographique provenance tous pays et de toutes régions viticoles. En ce qui concerne les vins français, ceux-ci doivent avoir fait une déclaration de revendication prévue aux articles D. 644-5 et D. 646-6 du code rural. Les vins sans indication géographique ne sont pas admis à concourir.

La visée de ce concours international est de valoriser les qualités fondamentales des vins avec indication géographique et de récompenser ceux qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine

Ce concours international est aussi destiné à mettre en lumière le rôle des terroirs et les métiers liés à l'oenotourisme au niveau international. Les distinctions remises lors de ce concours international à travers les vins de terroir primés participant :
 • à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
 • à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
 • à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des vins de terroir d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture de la vigne et du vin au niveau international.
 • à renforcer l'identité et la perception technique des vins de terroir auprès des consommateurs au niveau international
 • à apporter une réponse aux 80% des consommateurs en attente d'un message sur le vin de terroir en leur offrant des références internationales.

Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines est organisé par l'Association Inter Concours du Monde dans le respect du règlement ci-après énoncé.

2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer:
 - Les vigneron récoltants,
 - les vigneron récoltants coopérateur
 - les coopératives vinicoles,
 - les unions de coopératives vinicoles,
 - les groupements de producteurs,
 - les négociants,
 - les producteurs négociants,
 - les importateurs,
 - les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DU VIN

Les conditions de participation à Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines sont les suivantes:
 - Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille et être prêt à la commercialisation. Les vins conditionnés en outre à vin sont également autorisés à participer.

- Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :
 • à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E.et à la réglementation en vigueur pour les vins produits en France.
 • à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.
 Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres. Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de vin, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les vins doivent provenir d'un lot homogène. Le lot homogène est un ensemble d'unités de vente d'un vin conditionné en bouteille ou en outre à vin qui a été élaboré et conditionné dans des conditions pratiquement identiques et qui présente des caractéristiques organoleptiques et analytiques similaires. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation. Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :
 - Six bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon ou équivalent litre.
 - Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription accompagnée de sa fiche d'inscription, de son analyse œnologique ainsi que de son étiquette permettant l'identification de l'échantillon. A son arrivée, chaque échantillon est contrôlé par rapport à sa fiche d'inscription reçue, à son bulletin d'analyse, et à sa déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :
 - La fiche d'inscription,
 - le bulletin d'analyses de moins d'un an,
 - la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG
 - le règlement des droits d'inscription.
 L'Association Inter Concours du Monde réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription. Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusée.

B. LE BULLETIN D'ANALYSES

Un bulletin d'analyses de moins d'un an doit obligatoirement accompagner chaque échantillon. Ce bulletin comportera les éléments permettant d'identifier l'échantillon et les indications suivantes :
 - Titre alcoolométrique à 20 degrés centigrade (Vol %) acquis et en puissance.
 - Sucres (glucose + fructose) g/l
 - Acidité totale en meq/l
 - Acidité volatile en meq/l
 - Dioxyde de soufre (SO2) total (mg/l)
 - Dioxyde de soufre (SO2) libre (mg/l)
 - Pour les vins mousseux et pétillants, surpression dans la bouteille (bars) (hPa)
 Le compétiteur et l'organisateur du concours conserveront un échantillon de chaque vin primé avec son bulletin d'analyse et sa fiche d'inscription. Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle de la DGCCRF, pendant une période d'un an, les fiches d'inscription ainsi que les analyses durant 5 ans.

C. LE REGLEMENT

Pour la France:
 • soit par chèque bancaire
 • soit par virement bancaire
 • soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).
 Hors France :
 • soit par virement bancaire
 • soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).
 à l'ordre de L'Association Inter Concours du Monde / CIVT - ICTW joint à la fiche d'inscription,

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription en euros PAR ÉCHANTILLON présenté s'élève à :

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	130.00€ HT + TVA 20%	130.00€ HT avec vote N° de TVA intracomunitaire	130.00€ HT
2 échantillons	110.00€ HT + TVA 20% chacun	110.00€ HT avec vote N° de TVA intracomunitaire chacun	110.00€ HT
3 échantillons et plus	90.00€ HT + TVA 20% chacun	90.00€ HT avec vote N° de TVA intracomunitaire chacun	90.00€ HT chacun

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par l'Association Inter Concours du Monde.
 En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D'ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon totalement anonyme.
 A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur – N° arrivé d'échantillon).
 Les échantillons qui n'auront pas de bague cetie 35-100 TR ou de bague couronne de 29 seront reconditionnés dans un type de bouteille avec cette bague. La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustateurs. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant. L'échantillon est présenté sans capsule de surbouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et n° d'ordre).
 Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie (couleur, type, cépage) et seront dégustés en série et/ou mini série dans la série.
 Dans une catégorie, si le nombre de concurrents est inférieur à trois au moment des inscriptions, la catégorie peut être soit supprimée soit regroupée sur décision de l'organisateur. Les échantillons concernés peuvent également être réinscrits dans une catégorie générique.

Le directeur technique transmet au commissaire général les éléments d'anonymat. Le commissaire général prend toutes les dispositions pour que les échantillons soumis à la dégustation soient rendus strictement anonymes. Il peut faire procéder à tout transvasement, changement d'emballage, masquage ou toute autre opération nécessaire à la préservation de l'anonymat strict des échantillons.
 Aucune récompense ne peut être attribuée à une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons : 3 échantillons minimum de 3 concurrents différents.
 Chaque vin est dégusté et noté individuellement et non comparativement.
 Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V./UOEM sur 100 points. Le nombre total de jurés est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés.
 La commission technique d'Inter Concours du Monde désigne nominativement les membres dégustateurs de chaque jury à travers sa base de données dégustateurs internationaux.
 Chaque table de jury est composée de 5 jurés (femmes ou hommes) , 3 jurés étrangers et 2 jurés français ou 2 jurés étrangers et 3 jurés français représentant chacun un des 5 catégories ci-dessous qui correspondent à la mise en avant des métiers de la vigne, du vin et notamment des métiers de l'oenotourisme.
 Nous trouverons un juré de la catégorie découverte amateur. Le choix d'intégrer des amateurs est une volonté délibérée car ce collège reflète les goûts et les attentes des consommateurs.

Chaque juré représente un pays différent et le Comité Technique s'efforce de respecter une grande dispersion à la fois géographique et collégiale.
 - collège 1 : œnologues ou vificatrices, françaises ou étrangères, présidents de jury,
 - collège 2 : production et affiliés-commercialisation-diffusion-gastronomie, secrétaire : personne travaillant en amont de la filière vin : vigneronne, responsable de laboratoire, technicienne viticole, verrier, bouchonnier, imprimeur, personne travaillant en aval de la filière vin : négociant, caviste, exportateur, etc...
 - collège 3 : métiers de l'oenotourisme : Ceux qui allient découverte du vin et tourisme : Responsable caveau, guide œnouristique, wine tours operator, Chargé de Développement en Oenotourisme, Chargé des visites, etc...
 - collège 4 : éducation, formation, communication, relations publiques, médias : personne qui forment du cap au doctorat en passant par la formation professionnelle aux métiers de la vigne et du vin ; et personne qui recueille professionnellement des informations, écrit des articles ou publier des reportages (écrits, audio, photo ou vidéo) dans le monde de la vigne et du vin.
 - collège 5 : découverte, consommation, aficionada, épicurienne, hédoniste.

L'Association Inter Concours du Monde recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours. Un juré ne peut juger ses vins.
 L'Association Inter Concours du Monde désigne pour chaque jury, un(e) président(e), œnologue ou en possession d'un diplôme équivalent ou ayant déjà démontré avoir une haute qualification et une grande expérience pour la dégustation dans le domaine du vin et un(e) secrétaire.

Les jurys fonctionnent sous l'autorité de la Président(e), il peut être membre du jury. Il assure, en liaison avec le directeur technique, les commissaires du concours, l'organisateur, le bon fonctionnement général du jury ainsi que le bon déroulement des dégustations. L'Association Inter Concours du Monde assure le bon déroulement de Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation.

Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées par catégorie et pour l'ensemble du Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines ne pourra représenter plus du tiers des échantillons présentés par catégorie. Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux vins qui répondent aux classes de qualités organoleptiques. Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines définit les récompenses comme suit :

- TERROIR DE DIAMANT, note globale > à 85 points sur 100 points

- TERROIR D'ARGENT, note globale comprise entre 80 et 84,9 points sur 100 points

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel. Inter Concours du Monde délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines. Des médailles adhesives représentatives des distinctions attribuées pourront être appliquées sur la bouteille et seront disponibles uniquement auprès de l'Association Inter Concours du Monde pour les vins primés, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription.

A l'issue du palmarès , les vins primés uniquement, en fonction de leur note, peuvent être distingués par des mentions particulières, Grand Prix et/ou Trophée.

Ci après le barème des mentions particulières en fonction des notes obtenues pour les vins primés.
 * GRAND PRIX , vin ayant obtenu la haute note de l'ensemble du concours.
 * Trophée Diamant Inoubliable , vin primé ayant obtenu de 96 points à 100 points
 * Trophée Diamant Mémorable , vin primé ayant obtenu de 91 points à 95 points
 * Trophée Diamant Admirable , vin primé ayant obtenu de 85 à 90 points
 * Trophée Argent Remarquable , vin primé ayant obtenu de 80 à 84 points
 Ces mentions particulières ne pourront pas figurer sur l'étiquette. Ces vins primés pourront bénéficier cependant d'une communication spécifique en fonction de leur mention particulière (médias, presse, internet, sites spécialisés, etc....)
 Aucune mention particulière ne pourra être attribuée si le vin ne fait pas partie du palmarès.

Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites. Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement.
 L'Association Inter Concours du Monde est seule compétente pour régler d'éventuels litiges. L'Association Inter Concours du Monde se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses œnologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire.
 L'Association d'Inter Concours du Monde se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.
 Deux mois avant le déroulement de la fêpeuve, l'Association Inter Concours du Monde adresse un avis et le règlement du concours à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de PACA. Cet avis indique le lieu et la date d'organisation de Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines.

Dans les deux mois qui suivent le concours, Inter Concours du Monde adresse à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA, un compte rendu signé du responsable de l'association Inter Concours du Monde pour le Concours International des Vins de Terroir - International Competition of Terroir Wines attestant que le concours s'est déroulé conformément aux dispositions du règlement et comportant notamment :
 • le nombre de vins présentés au concours, globalement et par catégorie ;
 • le nombre de vins primés, globalement et par catégorie ;
 • la liste des vins primés et pour chaque vin primé les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur ;
 • le pourcentage de vins primés par rapport au nombre de vins présentés ;
 • le nombre de distinctions attribuées et leur répartition par type de distinction.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement. Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les vins ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langues officielles : Français, Documents disponibles en : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Portugais.

Si un événement indépendant de la volonté de L'Association Inter Concours du Monde – Concours International des Vins de Terroir devait empêcher le bon déroulement du concours, de L'Association Inter Concours du Monde - Concours International des Vins de Terroir ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association Inter Concours du Monde - Concours International des Vins de Terroir se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant. L'Association Inter Concours du Monde - ne peut pas, par ailleurs, être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons. Suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine viticole (Résolution OIV/concours 332a/2009). Le règlement du concours international, est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du concours international ou soit transmis à sa demande sous forme électronique. Ce règlement peut être modifié chaque année après avis de la DGCCRF, 1 *- mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact : Association Inter Concours du Monde - 29 rue des Templiers 83170 BRIGNOLES
 Envoi dossier CIVT 29 rue des Templiers 83170 BRIGNOLES
Tél. : +33(0)6 98 37 72 72
Fax : +33(0)9 57 17 98 05
E-Mail : civt2020@oenogenius.com
Site web: www.concoursinsterroir.com

FICHE D'INSCRIPTION

Concours International des Vins de Terroir™
International Competition of Terroir Wines™
(fiche d'inscription par échantillon présenté)



IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

NOM OU RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE
OU NOM D'EXPLOITATION

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS :

TEL : FAX :

SITE WEB FACEBOOK : . TWITTER INSTAGRAM WECHAT

E MAIL : SITE WEB :

Souhaitez-vous une facture ? oui non E MAIL COMPTABILITE

STATUT (cochez la case correspondante)

<input type="checkbox"/> vigneron récoltant	<input type="checkbox"/> vigneron récoltant cooperateur	<input type="checkbox"/> coopérative vinicole
<input type="checkbox"/> union de coopératives viticoles	<input type="checkbox"/> groupement de producteurs	<input type="checkbox"/> négociant éleveur
<input type="checkbox"/> producteur négociant	<input type="checkbox"/> importateur	<input type="checkbox"/> distributeur

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

Prix de vente moyen public HT en euros :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

DENOMINATION DE VENTE

NOM D'EXPLOITATION

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Domaine, Château, Cuvée, ...):
.....






PAYS DE PRODUCTION :

REGION DE PRODUCTION (Ex : Provence, Cailifornie, Stellenbosch, Barossa Valley, Valle de Aconcagua...) :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION (Ex : A.O.C.Bandol, Vin de pays d'Oc, D.O.G.C.Chianti Classico, D.O.Rioja...) :

CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C., V.D.P., D.O. , DOC, DOGC, IGT, QbA,) :

MILLESIME : Couleur : Rouge Blanc rosé ENTOUREZ SELON VOUS CELLE QUI CORRESPOND MIEUX A VOTRE VIN

					
--	--------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

TYPE (cochez la case correspondante) : vin tranquille vin mousseux vin pétillant vin de liqueur

CEPAGE 1 : % ELEVAGE SUR LIES : oui non

CEPAGE 2 : % CONTACT BOIS : oui non

CEPAGE 2 : % VIN À DÉCANTER : oui non

N° DE LOT : VIN NON FILTRE : oui non

Démarches qualité : oui, précisez..... non Année de certification biologique : Nom organisme certificateur

Biodynamie : oui non Charte de vinification : oui, précisez..... non

VOLUME TOTAL CONCERNE : LITRES NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE :

<input type="checkbox"/> 25cl	<input type="checkbox"/> 37,5cl.....	<input type="checkbox"/> 50cl
<input type="checkbox"/> 75cl	<input type="checkbox"/> 150cl.....	Autres Spécifiez:

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles ou en outre à vin.

Date

Cachet & Signature



MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER AVANT LE 08 FEVRIER 2020

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire),
- un bulletin d'analyses de moins d'un an par échantillon
- la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),



Par Courier

Concours International des Vins de Terroir 2020

Inter Concours du Monde

C/O CDT - 29 rue des Templiers

83170 BRIGNOLES - FRANCE

Tél. : + 33 (0)6 98 37 72 72

Par Fax :

+ 33 (0)9 57 17 98 05

Par email:

civt2020@oenogenius.com

2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS AVANT LE 08 FEVRIER 2020

- 6 bouteilles par échantillon présenté,
- facture pro forma mentionnant "échantillons sans valeur commerciale",
- avis de votre envoi l'agence CMDT
par fax : +33(0)4 94 10 81 38 ou par e mail : commercial@cmdt.fr



à l'attention de

CMDT - 83500 La Seyne sur Mer - France

663 av. de la 1ère Armée Française Rhin et Danube

Zone Portuaire de Brégaillon

Tél +33(0) 4 94 10 81 36 - Fax +33(0)4 94 10 81 38

Échantillons provenant Hors U.E.

IMPORTANT: tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER (T1 INCLUS) INCOTERM 2000



INFORMATION OENOTOURISTIQUE

Concours International des Vins de Terroir™

International Competition of Terroir Wines™



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Année de fondation :
- Vente directe en cave : oui non
- Dégustations au Domaine : oui non
- Visite de l'exploitation : oui non
- Site de commerce électronique : www.....

OENOTOURISME

- Route des vins d'appartenance:.....
- Autres démarches, précisez.....
- Possibilité de manger : oui non
- Possibilité de dormir : oui non
- Aire d'accueil camping : oui non
- Site de réservation en ligne oenotouristique : www.....

Plus d'informations :



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	130,00€ HT + TVA 20%	130,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	130,00€ HT
2 échantillons	110,00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	110,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	110,00€ HT HT par échantillon
3 échantillons et plus	90,00€ HT par échantillon + TVA 20% chacun	90,00€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	90,00€ HT par échantillon

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

France

- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : ICM / CIVT 2020
- par virement bancaire à l'ordre de : ICM / CIVT 2020
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008 - N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37
CA LA GARDE CTRE (00008) IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 0016 437 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à ICM / CIVT 2020
en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Hors France

- par virement bancaire à l'ordre de : ICM / CIVT 2020
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008 - N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37
CA LA GARDE CTRE (00008) IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 0016 437 - BIC : AGRIFRPP891
- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à ICM / CIVT 2020
en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Concours International des Vins de Terroir 2020
83170 BRIGNOLES - FRANCE
Paiement par carte de crédit



Veuillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Eurocard/Mastercard

q

Visa

q

Numéro de la carte de crédit

Date d'expiration

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Montant total

Signature autorisée